Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL140-DE

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

****

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mme PERES, M. PERRIN, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, PEDEDAUT, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE

Absents avec pouvoir : M. LAPLACE (pouvoir à M. CHALARON), Mmes COUDROY (pouvoir à Mme LOISON), DOMBLIDES (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. MELIANDE (pouvoir à M. LARTIGUE), POLLE (pouvoir à M. PEDEDAUT)

Secrétaire de séance : Mme ROUX

---

26 – 140 - CRÉATION D'UNE ANTENNE FRANCE SERVICES ET DEMANDE DE LABELLISATION

Rapport présenté par Monsieur PERRIN, maire-adjoint :

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir et de développer des services publics de proximité sur le territoire communal ;

Considérant le programme national « France Services » visant à faciliter l'accès des citoyens aux principales démarches administratives du quotidien grâce à un guichet unique regroupant plusieurs opérateurs partenaires (DGFiP, CAF, France Travail, CPAM, CARSAT, MSA, La Poste, Ministère de la Justice, etc.) ;

Considérant l'accord-cadre national avec les 12 opérateurs et l'ANCT, chargée du pilotage ;

Considérant que la création d'une maison France Services répond aux besoins d'accompagnement de la population, notamment dans l'accès aux outils numériques et dans les démarches dématérialisées ;

Considérant la charte nationale d'engagement France Services et l'exigence de respecter le cahier des charges national (ouverture minimale de 24 heures hebdomadaires, présence d'au moins deux agents formés, locaux adaptés garantissant la confidentialité) ;

Considérant que cette structure bénéficie d'un accompagnement financier de l'État sous forme d'une dotation forfaitaire annuelle de fonctionnement ;

Vu l'avis favorable du Président de la Communauté de communes de Lacq-Orthez ;

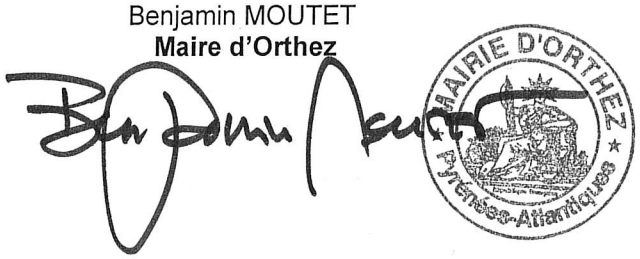
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix pour – 3 abstentions (Mmes PIT, LAMAZERE DESTUGUES, M. BERGES) – 1 refus de vote (M. DELTEIL) :

- approuve le projet de création d'une antenne France Services au sein de la commune, implantée à l'Hôtel de Ville,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la labellisation « France Services » auprès des services de l'État,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions partenariales à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des concours financiers et subventions de fonctionnement auprès de l'État et des autres collectivités territoriales,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures administratives et budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL140-DE

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 octobre 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez



Publiée le